VILLE DE BESANÇON Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JANVIER 1997

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 20 janvier 1997 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER (jusqu'à la question 8/a), BOICHON, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE (à partir de la question 8/a), FOUSSERET, Mmes TETU, BULTOT, M. ROIGNOT (à compter de la guestion 8/a), Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, SANTI, CHRISTELLE, LOYAT, DAHOUI, Mme CUENIN, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ (à VENTARD, JACQUEMIN, THIRODE, DUVERGET, compter de la question 3/d), SALOMON, TABOURNOT, Mme WEINMAN, MM. RENOUD-GRAPPIN, BONNET, SENNERICH (jusqu'à la question 17), Mme MONTEL (jusqu'à la question 17).

Absents: MM. FUSTER (à partir de la question 8/a), LAGRANGE (jusqu'à la question 8/a), JUSSIAUX, ROIGNOT (jusqu'à la question 8/a), Mlle ZILLI, MM. POMEZ (jusqu'à la question 3/d), VIALATTE, SENNERICH (à partir de la question 17), Mme MONTEL (à partir de la question 17).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants: MM. FUSTER (à partir de la question 8/a), LAGRANGE (jusqu'à la question 8/a), JUSSIAUX, Mlle ZILLI, M. VIALATTE.

Mandataires: Mme TETU (à partir de la question 8/a), MM. HUMBERT (jusqu'à la question 8/a), REGNIER, Mme BULTOT, M. DUVERGET.

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, Mme TETU, Adjointe à l'Enseignement, a présenté à l'Assemblée le voeu suivant qui a été adopté à l'unanimité moins neuf abstentions :

«Les suppressions de postes et les fermetures de classes envisagées par l'Inspecteur d'Académie engendrent de grandes inquiétudes quant à l'évolution de la qualité de l'enseignement dans le département et en particulier dans notre ville.

Pour 1997 en effet, l'addition est particulièrement lourde. Sont ainsi prévues à ce jour :

- 32 suppressions de postes d'instituteurs dans le Doubs,
- 11 fermetures de classes et 10 écoles en observation, dans le secteur primaire et maternel bisontin,
- 19 suppressions de postes dans les collèges du Doubs, dont 3 aux Clairs-Soleils, 3 à Diderot, ...

L'évolution ainsi envisagée de la carte scolaire montre que seront concernés des établissements implantés en quartiers sensibles, eux-mêmes classés en ZUS ou ZRU, voire en ZEP.

Le Conseil Municipal de Besançon, en sa séance du 20 janvier 1997, demande en conséquence au Ministre de l'Education Nationale et à son représentant M. l'Inspecteur d'Académie :

- de reconsidérer les mesures envisagées afin que le service public d'enseignement puisse être assuré dans des conditions satisfaisantes à Besançon,
- de prendre des dispositions qui soient en cohérence avec le discours tenu en matière de politique de la ville, et ainsi, considérant que l'enseignement est un élément fondamental de l'insertion, d'apporter une attention particulière aux établissements placés en ZRU ou en ZUS».
 - 0/1 M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, a soumis à l'Assemblée ce voeu qui a été adopté à l'unanimité :

«La décision du Conseil d'Administration du Crédit Municipal sis à Dijon de supprimer son antenne de Besançon a pour conséquence notamment de voir disparaître le prêt à particulier sur dépôt d'objets. Or ce service qui correspond à un réel besoin de la population (actuellement 4 600 contrats de prêts pour un encours de 9,5 MF courant 1996, un rythme mensuel de prêts de l'ordre de 350) démontre, s'il en était besoin, la réalité toujours actuelle du service rendu à la population.

Le groupe municipal «Une volonté une force pour Besançon» demande, Monsieur le Maire, que vous mettiez tout en oeuvre pour qu'à l'instar de la solution trouvée à Dijon, cette offre de crédits puisse continuer d'être assurée au profit des Bisontins».

1 - Exercice 1996 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan.

2 - District du Grand Besançon - Adhésion de Vorges-les-Pins et recensement complémentaire de Nancray - Désignation de 2 délégués supplémentaires titulaires et de leurs suppléants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné :

- M. Jean-Claude ROY, auparavant délégué suppléant de Mme Odette MAISIERES, en qualité de délégué titulaire et M. Claude MAGNIN pour le remplacer dans sa précédente fonction,
- M. Gabriel LANNAY en qualité de délégué suppléant de M. Jean-Claude ROY,
- M. Daniel AIME, précédemment délégué suppléant de M. William NUNINGER, en qualité de délégué titulaire et M. Ousman BANGOURA pour le remplacer dans sa précédente fonction,
 - M. Romain WOLF, en qualité de délégué suppléant de M. Daniel AIME.

3 - Conseil Municipal:

a) Conseil d'Administration du Centre de Réadaptation de Quingey et du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon - Désignation de délégués

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné pour siéger en tant que représentant de la Ville :

- M. Pierre NOT au Centre de Réadaptation de Quingey
- M. Stéphane VENTARD au Centre Hospitalier Régional de Besançon, en complément des autres membres du Conseil Municipal y siégeant déjà.

b) Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Salins-les-Bains - Désignation d'un délégué

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Emmanuel DUMONT pour siéger au sein de cet établissement.

c) Collège Camus - Commission Permanente - Représentation de la Ville - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Stéphane VENTARD pour siéger à la Commission Permanente de cet établissement, en remplacement de M. William NUNINGER.

d) Institut Universitaire de Technologie de Besançon-Vesoul - Désignation de nouveaux délégués

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Stéphane VENTARD en tant que titulaire, et M. Michel LOYAT en tant que suppléant, pour siéger au sein de cet établissement.

4 - Association Les Ecrans du Réel - Adhésion de la Ville - Adoption des statuts et du règlement intérieur - Désignation de 2 reprsentants

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à cette association, en a adopté les statuts et le règlement intérieur. Elle a en outre désigné M. le Maire ou son représentant l'Adjoint à l'Action Culturelle ainsi que M. LOYAT pour siéger au Conseil d'Administration de cette association.

M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir.

5 - Lycée Professionnel de Planoise - Changement de dénomination - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la future dénomination du Lycée Professionnel de Planoise et a accepté les propositions, à savoir :

- 1) Albert JACQUARD,
- 2) Tristan BERNARD,
- 3) Marcel AYME.
- **6 Garantie d'emprunt à l'Office Public d'HLM du Doubs -** Programme de construction de 34 logements collectifs individuels, rue des Cras à Besançon Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 10 958 306 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

7 - Comptabilité - Exercice 1996 :

- a) Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives Adopté à l'unanmité.
- b) Transferts de crédits

Adopté à l'unanmité.

c) Valorisaiton des travaux effectués en régie

Adopté à l'unanmité.

d) Indemnités communales pour travaux supplémentaires attribuées aux agents des services fiscaux

Adopté à l'unanmité.

8 - Comptabilité - Exercice 1997 :

a) Orientations budgétaires

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, a présenté les orientations budgétaires en trois grands points :

- I Situation financière de la Ville
- II Stratégie financière
- III Action pour 1997 et au-delà

I - Situation financière de la Ville

M. VUILLEMIN a rappelé que, comme celle de toutes les grandes villes de France, la situation financière de la Ville est difficile. Cela résulte à la fois de facteurs extérieurs (désengagement de l'Etat - augmentation des charges : contingent d'aide sociale : 27 MF en 1996, CNRACL + 8 MF en 1996, TVA (+ 6 MF en 1996, etc.) et de facteurs internes (ouverture de nouveaux équipements, baisse de nos recettes : 14 MF en 1996.

M. VUILLEMIN a insisté sur le coût de la centralité qui représente, selon une enquête de l'AMGVF, une très lourde charge pour les seules grandes villes (1 231 F/hab/an).

Bien que directement liées à l'aménagement du territoire, ces charges ne sont pas intégrées aux critères d'attribution des concours financiers de l'Etat. Certes, il existe une dotation ville-centre intégrée à la DGF. Pour Besançon, elle était de 8 MF en 1996. Quelques exemples : piscine La Fayette où pour un coût de 70 MF en investissement, l'Etat a accordé 200 000 F, le Conseil Général 1,4 MF. A partir de 1998, la Ville devra en assurer le fonctionnement dont le coût est évalué à 4 MF/an. Autres exemples : le tunnel - coût : 100 MF - Etat : 0 F - le Conservatoire (budget : 21 MF - Ville : 17 MF - Etat : 2 MF - Conseil Général : 340 KF), etc.

M. VUILLEMIN a rappelé néanmoins que Besançon dispose d'atouts non négligeables :

* l'endettement

La dette permet de mesurer la santé financière d'une commune. Selon une enquête des Echos (juin 1995) sur le poids de la dette des 100 plus grandes villes, Besançon apparaît en 56^{ème} position par ordre décroissant avec un endettement de 7 617 F/hab.

* la fiscalité

Avec un taux de 17,61, Besançon est classée $18^{\rm ème}$ sur 45 par ordre décroissant pour la taxe d'habitation.

Avec un taux de 14,07, Besançon apparaît en 26^{ème} position sur 41.

* une capacité d'autofinancement très intéressante qui lui permet d'établir un programme d'investissements important

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet, malgré un recours limité à l'emprunt, de faire progresser en 1997 les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions).

II - Stratégie financière

M. VUILLEMIN a indiqué que le BP 1997 sera un budget de rigueur (recherche d'économies - refus de la facilité - recours à l'emprunt limité à 80 MF pour le budget principal et 8,1 MF pour les budgets annexes).

Des incertitudes demeurent notamment en matière de dotations de l'Etat et de produit fiscal (la loi de finances pour 1997 a été votée récemment et l'évolution des bases de la fiscalité locale ne sera connue que début février). La DGF n'évoluera en 1997 que de 1,3 % (195 MF en 1996) pour une inflation prévisible en 1996 de + 1,7 %. Cette dotation avait évolué de + 1,8 % en 1996.

Les autres dotations et subventions sont pour l'instant reconduites à leur niveau de 1996.

Soulignant que la fiscalité est un poste important des ressources de la collectivité puisqu'il procure 40 % des recettes de fonctionnement (412 MF en 1996), M. VUILLEMIN a rappelé deux décisions prises en ce domaine par le Conseil Municipal le 24 juin 1996 :

- l'augmentation de 5 % de l'abattement général à la base, qui correspond à une diminution de l'assiette fiscale de taxe d'habitation.

Il est le seul abattement dont bénéficie la majorité des foyers bisontins qui n'ont pas de personne à charge. Il bénéficie également à tous les contribuables en résidence principale, quel que soit le nombre de personnes à charge.

Cette solution fiscale permet d'annuler l'effet sur la taxe d'habitation d'une hausse des taux (4,9 %) rendue obligatoire par la rétractation des dotations de l'Etat.

- l'instauration d'une réduction de 50 % de la cotisation minimum de taxe professionnelle pour les entreprises exerçant leur activité à temps partiel, mesure favorable au commerce, à l'artisanat et aux petites entreprises.

III - Action pour 1997 et au-delà

M. VUILLEMIN a rappelé que le BP 1997 sera une étape dans la réalisation du projet présenté aux Bisontins en 1995. Notre stratégie financière doit en conséquence s'appliquer, non seulement sur un exercice budgétaire mais sur l'ensemble du mandat municipal.

S'agissant de l'action économique et de la lutte pour l'emploi, les efforts seront, comme pour les années antérieures, répartis entre les actions directes menées par l'équipe municipale en faveur du tissu économique local et les actions d'accompagnement soutenant l'emploi.

Le Comité Local de Développement et de Prospection récemment créé devrait permettre, par une meilleure action concertée des partenaires économiques locaux de renforcer l'attractivité de notre Ville et de son agglomération auprès des entreprises susceptibles de s'implanter localement.

Le réseau Lumière, avec son accès au réseau Internet, devrait logiquement nous permettre d'attirer des entreprises intéressées par le télé-travail ou le télé-marketing.

S'agissant de l'action sociale et de l'indispensable solidarité envers les plus démunis, la Ville augmentera sensiblement sa dotation au CCAS (+ 4 %).

S'agissant enfin de l'action menée et à mener dans les quartiers et plus particulièrement dans les quartiers défavorisés, la délégation Politique de la Ville se verra dotée de lignes budgétaires plus importantes, en pourcentage d'augmentation, que les autres secteurs municipaux.

Sur les deux derniers exercices, les dépenses de ce secteur ont progressé de plus de 18 %. Des structures facilitant l'écoute et le dialogue avec les habitants des différents quartiers ont été (ou vont être) mises en place (conseils de quartiers - Relais Jeunesse, Régie des quartiers, Mission Locale, ...).

Au-delà de 1997, l'accent sera mis :

- en 1998 sur:
 - . la piscine
 - . la place du Marché
 - . le Musée du Temps (réhabilitation du monument)
 - . l'aménagement du PSI, ...
- en 1999, sur:
 - . le PSI
 - . le futur secteur santé autour de l'Hôpital Jean Minjoz
 - . les voies de circulation
 - . le Musée du Temps (muséographie), ...
- puis au cours des prochaines années sur :
 - . l'extension du parking des Remparts Dérasés dans le cadre de l'aménagement de la place du Marché
 - . l'aménagement du Parc des Expositions avec construction d'une salle polyvalente, \dots

Ces orientations budgétaires qui prennent en compte un tassement significatif de nos ressources financières, conjugué avec une faible évolution de l'inflation, vont entraîner une augmentatoin modérée du budget de 1997 (environ 2 % pour le budget principal, 5 % pour les budgets annexes).

M. VUILLEMIN a conclu son exposé en précisant que dans le contexte difficile actuel, Besançon a fait le seul choix qui s'imposait, celui de la rigueur passant par une recherche d'économies, une maîtrise des dépenses, le refus de la facilité, une rigueur qui n'interdit ni le dynamisme ni le développement de la Ville pour répondre à l'attente de ses habitants et pour tenir son rang de ville centre et de capitale régionale.

Après un large débat auquel ont participé MM. SCHWINT, JACQUEMIN, DUVERGET, Mme MONTEL, M. FOUSSERET, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. BONNET, Mme WEINMAN, MM. PINARD, JEANNEROT, RENOUD-GRAPPIN et VUILLEMIN, ce rapport sur les orientations budgétaires pour 1997 a été adopté à la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre, un s'étant abstenu.

b) Ouverture de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité.

- c) Décision d'octroi et de versement de subventions et participations
 - Adopté à l'unanimité.
- d) Lignes de trésorerie Décision modificative

Adopté à l'unanimité.

9 - Renégociation de divers contrats de prêts

Adopté à l'unanimité.

10 - Service Politique de la Ville - Dispositif «A Tire d'Aile» - Encaissement et réaffectation d'une participation de l'Union des Commerçants de Besançon

Adopté à l'unanimité (montant de la participation : 3 500 F).

11 - Contrat de Ville - Soutien aux commerçants - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la SAFC

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 12 928 F qui seront répartis ainsi :

- 3 600 F au Syndicat National des Commerçants non Sédentaires
- 4 664 F à la Chambre de Métiers (pour animation commerciale du quartier Brulard)
 - 4 664 F pour animation commerciale du quartier de Planoise).

12 - Citadelle de Besançon :

a₁) Immeuble occupé par Radio-France - Assujettissement à la TVA

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer la déclaration d'option d'assujettissement à la TVA de l'indemnité d'occupation de ce bâtiment, à compter du 1^{er} février 1997.

 ${f a_2}$) Restaurant «Le Vauban» - Concession administrative de locaux à Besançon-Loisirs-Détente - Assujettissement à la TVA

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer:

- la déclaration d'option d'assujettissement de la redevance d'occupation à la TVA à compter du $1^{\rm er}$ février 1997,
- l'avenant à la convention passée avec la SARL Besançon-Loisirs-Détente pour l'occupation des locaux.
 - **b**₁) Convention de délégation de gestion avec la SEM Citadelle Avenant n° 2

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer l'avenant n° 2 à cette convention, introduisant le principe de l'application de l'article 267 II 2° du Code Général des Impôts, ce qui permettra au concédant de récupérer la TVA sur ses consommations de fluides (électricité, chauffage, eau).

 $\mathbf{b_2}$) Restaurant «Le Vauban» - Concession administrative de locaux à Besançon-Loisirs-Détente - Avenant

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer l'avenant n° 2 à cette convention, introduisant le principe de l'application de l'article 267 II 2° du Code Général des Impôts, ce qui permettra au concédant de récupérer la TVA sur ses consommations de fluides (électricité, chauffage, eau).

13 - Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives - Année 1998

Adopté à l'unanimité.

14 - Centre Omnisports de Besançon - Saint-Claude - Mise à disposition - Lancement de la consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer une consultation pour la mise à disposition du Centre Omnisports de Saint-Claude sur les bases suivantes : convention d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 1997 et loyer fixé sur la base annuelle de 100 000 F, sous réserve de l'avis du service des Domaines,

- d'autoriser M. le Maire à signer les contrats à intervenir d'une part avec le COPSB pour la saison en cours, d'autre part avec le futur occupant et gestionnaire du centre ainsi que l'avenant matérialisant le transfert du contrat de prêt de 4 375 000 F réalisé pour la construction de cet équipement à la Ville de Besançon.

15 - Centre de Rééducation Fonctionnelle en eau thermale de la Mouillère - Délégation de gestion - Fin du contrat de concession - Lancement de la procédure de publicité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de publicité sur la base d'un cahier des charges définissant les conditions d'accomplissement de la mission de service public dévolue au Centre de Rééducation Fonctionnelle en eau thermale de la Mouillère et a autorisé M. le Maire à signer tout contrat à intervenir pour assurer la continuité du service public pendant cette procédure.

16 - Théâtre Municipal - Délégation de gestion - Lancement de la procédure de publicité

Cette question est retirée de l'ordre du jour et sera présentée au Conseil Municipal du 3 mars prochain.

17 - Action culturelle - Contrat avec Michel DUBOIS, Directeur du CDN de Franche-Comté et contrat avec l'Espace Planoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire :

- à signer avec Michel DUBOIS, Directeur du CDN un contrat de 3 ans (du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1999) fixant les missions qui lui sont confiées, les moyens matériels et financiers accordés et les modalités de relations avec la Ville,
- à signer avec l'Espace Planoise un contrat d'une durée de 3 ans(1/1/1997 au 31 décembre 1999) fixant les missions qui lui sont confiées, les moyens humains, matériels et financiers mis à sa disposition.
- 18 Hugiène-Santé Convention Ville/Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air dans l'Agglomération Bisontine et le Sud Franche-Comté (ASQAB)

Adopté à l'unanimité.

L'Assemblée Communale a par ailleurs adopté, à l'unanimité, la motion suivante présentée par le groupe RPR et «Une Volonté, une Force pour Besançon» :

«Reconnaissant le droit pour chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé, le Conseil Municipal de Besançon prendra, dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, toutes les mesures pour prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions atmosphériques et à préserver la qualité de l'air.

Afin d'inciter au développement aux transports moins polluants, la Ville de Besançon s'engage notamment à acquérir et à utiliser lors du renouvellement de son parc automobile, dans la proportion minimale de 20 %, des véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel.

Le Conseil Municipal de Besançon souhaite par ailleurs que la CTB se dote d'une flotte de véhicules fonctionnant à l'aide d'un carburant dont le taux minimum d'oxygène a été relevé».

19 - Contrat Enfance - Nouveau contrat expérimental avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- autorisé M. le Maire à signer avec la CAF un contrat expérimental de cofinancement des modes d'accueil de la Petite Enfance à Besançon, se substituant au contrat crèche de 1984 et au contrat enfance de 1990,
- désigné comme suit les représentants de la Ville et du CCAS au comité de pilotage chargé du suivi du contrat :
 - . le Premier Adjoint au Maire
 - . l'Adjoint délégué à l'action sociale, Vice-Président du CCAS
 - . l'Adjoint délégué à l'enseignement et aux oeuvres scolaires
 - . l'Administrateur territorial chargé de la mission de coordination de la Petite Enfance et de l'Enfance
 - . le Directeur Général du CCAS
 - . le Directeur du service Famille/Enfance.

20 - Immeuble communal 8, rue du Piémont - Bail au profit de Radio-Sud

Adopté à l'unanimité (durée : 23 mois à compter du $1^{\rm er}$ février 1997, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction - Loyer : 30 000 F/an, charges locatives en sus.

21 - Gestion des Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale par le Centre Communal d'Action Sociale - Mise à disposition des locaux -Convention

Adopté à l'unanimité.

22 - Création d'un Comité Local de Développement et de Prospection - Protocole d'accord - Convention avec IEN-Prospection

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire ou son représentant, l'Adjoint délégué à l'Economie-Emploi-Tourisme :

- à ratifier le protocole d'accord instituant le Comité Local de Développement et de Prospection de la région bisontine et le protocole d'accord instituant le Comité Départemental de Coordination,
- à signer une convention avec IEN-Prospection qui sera chargée d'assurer le secrétariat du Comité Local de Développement et de Prospection, d'assurer à la demande de celui-ci des prestations spécifiques (prospection, accueil d'entreprises, implantation d'entreprises, développement d'entreprises existantes vers des activités nouvelles ou des augmentations de capacités, mise en oeuvre d'une politique de communication en cohérence entre les différents partenaires).

23 - Installation d'une antenne administrative du CNRS en Franche-Comté -Extension du Laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs (LPMO) Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité. La participation de la Ville à ce projet sera de 1,725 MF.

24 - Parc Scientifique et Industriel - Dossier de création de ZAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC.

25 - ZAC de la Mouillère - Concours d'architecture - Nomination du jury - Participation financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé :

- 1) le principe du concours tel qu'il est établi,
- 2) la composition du jury:

Six élus:

- M. SCHWINT, Maire de Besançon
- M. ANTONY, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'action foncière,

- M. REGNIER, Maire-Adjoint délégué à la Circulation, Réseaux, Transports,
- M. TISSOT, Maire-Adjoint délégué au Logement,
- M. ROIGNOT, Maire-Adjoint délégué au Patrimoine,
- M. THIRODE, Conseiller Municipal, membre de la Commission d'Appel d'Offres.

Six Architectes ou Urbanistes:

- M. WATTEL, Architecte des Bâtiments de France,
- M. BAILLY, Architecte du Secteur Sauvegardé,
- M. AMAR désigné par la Société Espaces Ferroviaires,
- M. GUILLET, Directeur de l'Unité d'Urbanisme, Ville de Besançon,
- deux architectes nommés par l'ordre des architectes.

Six personnes qualifiées :

- le Directeur de la SNCF ou son représentant
- le Directeur de la Société Espaces Ferroviaires ou son représentant
- le Directeur des Etudes de la Société Espaces Ferroviaires ou son représentant
- le Directeur des Services Techniques de la Ville de Besançon ou son représentant
- Le Président de la Chambre Syndicale des Promoteurs Constructeurs de Franche-Comté ou son représentant
- le Président de l'Association «Renaissance du Vieux Besançon» ou son représentant.
- 3) la participation financière de la Ville, à hauteur de 50 %, du coût de l'indemnisation des candidats (soit 200 000 F) à verser à la Société Espaces Ferroviaires.

26 - Programme européen :

a) Etude des systèmes Parc Relais dans les villes moyennes - Conventions avec la CTB et la Société COGENER

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec la CTB et la Société COGENER pour le remboursement à ces sociétés de certaines dépenses qu'elles ont engagées dans le cadre de cette étude.

b) SAVE IMPACT (Package d'informations pour une mobilité efficace sur le plan énergétique) - Subvention de la Communauté Européenne pour réalisation d'une étude - Conventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer :

- une convention avec la Société AMOR chargée du projet SAVE IMPACT regroupant les villes de GRAZ (Autriche), HASSELT (Belgique) et BESANÇON,
- une convention avec la CTB qui assurera les dépenses engagées par la Ville en matière de déplacements, d'organisation des visites et des réunions.

27 - Programme de travaux 1997 de voirie et sur le réseau d'eau potable - Première tranche

A la majorité, neuf Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal adopte cette première tranche de travaux estimée à 5 MF pour la voirie et 1 860 000 F HT pour le réseau d'eau potable.

28 - Marché pluriannuel de fourniture de matériaux de signalisation horizontale - Lancement de la consultation

Adopté à l'unanimité.

29 - Marché pluriannuel de fourniture d'enrobés hydrocarbonés - Lancement de la consultation

Adopté à l'unanimité.

30 - Règlement de voirie - Application - Affectation de recettes et de dépenses

Adopté à l'unanimité.

31 - Recyclage du verre et des métaux ferreux contenus dans les ordures ménagères - Contrats de reprise des matériaux avec les Sociétés SAINT-GOBAIN Emballages et ROLANFER Recyclage

Adopté à l'unanimité. M. le Maire a été autorisé à signer les contrats à intervenir.

32 - Centre Ancien de Besançon - Opération Programmation de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Thématique - Subventions allouées aux propriétaires pour conventionnement de logements

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la répartition suivante des subventions :

Immeuble	Nombre de logements conventionnés	5 %	Noms
7, rue des Martelots	4 logements	15 640,00 F	Mme D'OLIER Eliane
41, rue Battant	6 logements	80 961,00 F	SCI Barbizier/ M. G. NUSS
Total	10 logements	96 601,00 F	

33 - Ravalements de façades - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante, M. ROIGNOT ne prenant pas part au vote en ce qui concerne la subvention attribuée à l'Université de Franche-Comté.

Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
	Secteur 2			
22, rue Chifflet	Centre Médico-psycho-pédagogique Mme PHILIPPE, 22 rue Chifflet	125 953 F	20 %	25 190 F
7, rue Granvelle	M. GONY Daniel, 7 rue Granvelle	492 000 F	20 %	98 400 F
10, place de Lattre de Tassigny	M. BABLON René, 25 rue des Fours à Chaux - 25220 CHALEZEULE	19 695 F	20 %	38 939 F
5, rue Granvelle	M. Guy PICHEGRU Syndic copropriété 5, rue Granvelle	95 345 F	20 %	19 069 F
17, rue Charles Nodier	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	51 420 F	20 %	10 284 F
7, rue Chifflet	M. CLERC Victor copropriété du 7, rue Chifflet	68 990 F	20 %	13 798 F
3, Lecourbe	Mme PROST Monique 4, rue du Pilon 25410 ROUTELLE	94 532 F	20 %	18 906 F
2 bis, place de Lattre de Tassigny	M. PETIT Pierre - 25640 BRAILLANS	6 710 F	20 %	1 342 F
32, rue Charles Nodier	GESTRIM - 25, rue Proudhon - BP 193 - 25015 BESANÇON CEDEX	43 900 F	20 %	8 780 F
7, rue Lecourbe	Mme Elisabeth ARBARET - 7, rue Lecourbe - 25000 BESANÇON	65 003 F	20 %	13 000 F
1, rue de la Préfecture	Banque Nationale de Paris 25000 BESANÇON	226 045 F	20 %	45 209 F
20, rue Charles Nodier	M. CHEVALIER Michel - 20, rue Charles Nodier - 25000 BESANÇON	43 090 F	20 %	8 618 F
34 A, rue Charles Nodier	M. BENEFICE Jean-Luc, Syndic copropriété 34 A, rue Charles Nodier	133 529 F	20 %	26 705 F
6, rue Granvelle	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	84 608 F	20 %	16 921 F

Immeuble	Immeuble Propriétaire ou mandataire		Taux	Subvention proposée
40, rue Charles Nodier	Mme D'HOOP Amédée 3, rue de la Vieille-Monnaie	83 455 F	20 %	16 691 F
12, rue Lecourbe	Cabinet MOUREY - 33, Grande Rue	73 293 F	20 %	14 658 F
1, rue Chifflet	GESTRIM - 25, rue Proudhon - BP 193 - 25015 BESANÇON CEDEX	174 037 F	20 %	34 807 F
6, rue Lecourbe	A.G.I. 83, rue de Dole	129 910 F	20 %	25 982 F
38, rue Mégevand	M. TOURNIER Jacques 38, rue Mégevand 25000 BESANÇON	81 829 F	20 %	16 365 F
3, rue Chifflet	SCI CHIFFLET - 20, rue Vide Gousset 25290 EPEUGNEY	18 428 F	20 %	3 685 F
35, rue Charles Nodier	A.G.I. 83, rue de Dole	166 627 F	20 %	33 325 F
2, rue Lacoré	M. GRILLIER Bernard 52, chemin du Point du Jour	366 672 F	20 %	73 334 F
31, rue de la Préfecture	A.G.I. 83, rue de Dole	658 027 F	20 %	131 605 F
26, rue Chifflet	A.G.I. 83, rue de Dole	72 658 F	20 %	14 531 F
16, rue de la Préfecture	A.I.C.I. 11, rue Lecourbe	200 986 F	20 %	40 197 F
25 b, rue de la Préfecture	A.G.I. 83, rue de Dole	79 694 F	20 %	15 938 F
25, rue de la Préfecture	A.G.I. 83, rue de Dole	114 015 F	20 %	22 803 F
22, rue Charles Nodier	M. DEGAND-SAINT Robert 22, rue Charles Nodier	114 144 F	20 %	22 828 F
28, rue Chifflet	A.I.C.I. 11, rue Lecourbe	132 338 F	20 %	26 467 F
24, rue de la Préfecture	Mme KHAN, Syndic 24, rue de la Préfecture	136 442 F	20 %	27 288 F
5, rue Lecourbe	M. VONFELD Georges 34, rue de Trey - 25000 BESANÇON	6 722 F	20 %	1 344 F
38, rue Charles Nodier	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	175 048 F	20 %	35 009 F
12, rue de la Préfecture	GROUPAMA M. De Charette 65, rte de Gray - BP 590 21016 DIJON CEDEX	38 784 F	20 %	7 756 F
33, rue Charles Nodier	A.G.I. 83, rue de Dole	51 033 F	20 %	10 206 F
1, rue Granvelle	A.G.I. 83, rue de Dole	204 144 F	20 %	40 828 F
5, rue Charles Nodier	GESTRIM - 25, rue Proudhon BP 193 - 25015 BESANÇON CEDEX	232 123 F	20 %	46 424 F
28, rue de la Préfecture	Cabinet MOUREY - 33, Grande Rue	84 901 F	20 %	16 980 F
13, rue Charles Nodier	M. LAURENT - 13, rue Charles Nodier	10 894 F	20 %	2 178 F
20, rue de la Préfecture	M. LEMENT J. Marie, Syndic 20, rue de la Préfecture	134 480 F	20 %	26 896 F
3, rue Granvelle	A.I.C.I. 11, rue Lecourbe	90 806 F	20 %	18 161 F
36, rue Charles Nodier	SCI NODIER - 6, Bd Diderot	42 993 F	20 %	8 598 F
15, rue Charles Nodier	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	34 052 F	20 %	6 810 F
17, rue de la Préfecture	Direction Services Fiscaux du Doubs Hôtel des Finances 17, rue de la Préfecture 25043 BESANÇON CEDEX	152 000 F	20 %	30 400 F

Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
Cité Chamars	Direction Services Fiscaux du Doubs Hôtel des Finances 17, rue de la Préfecture 25043 BESANÇON CEDEX	915 000 F	20 %	183 000 F
30-32-47, rue Mégevand 16-18-20, rue Chifflet 2, rue Granvelle	Université de Franche-Comté 1, rue Goudimel 25030 BESANÇON CEDEX	1 500 000 F	20 %	300 000 F
13-15, rue de la Préfecture	Caisse d'Epargne de Franche-Comté	444 039 F	20 %	88 807 F
2, rue Chifflet	M. BOLE-BESANCON Pascal 22, rue de la Gare - 25720 BEURE	16 285 F	20 %	3 257 F
4, rue Chifflet	M. BESTARD Pierre 6, rue du Clos des Pins 25480 MISEREY-SALINES	16 408 F	20 %	3 281 F
6, rue Chifflet	A.G.I. 83, rue de Dole	25 837 F	20 %	5 167 F
8, rue Chifflet	M. MARGUET Antoine 6, rue René Guinard 25300 GRANGES NARBOZ	28 793 F	20 %	5 758 F
10, rue Chifflet	Mme HENRIOT M. Thérèse 10, rue Chifflet	37 242 F	20 %	7 448 F
12, rue Chifflet	M. POUX André 163, rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME	45 955 F	20 %	9 191 F
14, rue Chifflet	M. REMOND François 14, rue Chifflet	140 154 F	20 %	28 030 F
9, rue Lecourbe	Mme HUOT-MARCHAND 9, rue Lecourbe	10 709 F	20 %	2 141 F
54 d	ossiers - TOTAL	8 766 777 F		1 753 335 F
	Secteur 3	, ,		
56, rue des Granges	A.G.I. 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	280 501 F	20 %	56 100 F
24, rue Mégevand	GESTRIM - 25, rue Proudhon 25000 BESANÇON	34 794 F	20 %	6 958 F
18, rue des Granges	A.G.I. 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	36 899 F	20 %	7 379 F
17, rue des Martelots	Mme MIGNOT Andrée 4, rue Léon Guignard 39380 MONT-ss-VAUDREY	20 935 F	20 %	4 187 F
72, rue des Granges	GESTRIM - 25, rue Proudhon 25000 BESANÇON	42 951 F	20 %	8 590 F
70, rue des Granges	M. DELEULE Alphonse 13, rue des Martelots 25000 BESANÇON	39 820 F	20 %	7 964 F
6 do	ossiers - TOTAL	455 900 F		91 178 F
	Secteur 4	, .		
11, rue Ronchaux	M. BARDEY Charles 12, rue du Bel Air 25870 CHATILLON LE DUC	49 350 F	20 %	9 870 F
2, rue du Chapitre	M. MAILLOT Jean-Pierre 2, rue du Chapitre 25000 BESANÇON	8 257 F	20 %	1 651 F

Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
6, rue Rivotte	M. SANSEIGNE - 2, place Beauquier 25000 BESANÇON	87 181 F	20 %	17 436 F
1, rue du Chambrier	M. GROSPERRIN Marcel 1, rue du Chambrier 25000 BESANÇON	46 637 F	20 %	9 327 F
4	dossiers - TOTAL	191 425 F		38 284 F
	Secteur 5			
8, rue de la Madeleine	M. ADGE Edmond chemin de la Chaille Les Tilleroyes - 25000 BESANÇON	167 800 F	10 %	16 780 F

34 - Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) des Vareilles - Relance de l'opération - Information du Conseil Municipal

Dont acte.

35 - Lycée d'Enseignement Professionnel de Montjoux - Aliénation de l'immeuble communal 4, rue de la Prévoyance à la Région - Information du Conseil Municipal

Dont acte.

36 - Projet Brulard Boulevard Mitterrand - Acquisition de maisons à Habitat 25

Adopté à l'unanimité (coût de l'acquisition d'une première maison : 600 000 F).

37 - Aliénations:

a) Aliénation d'une parcelle de terrain chemin de l'Espérance à la Société CONDIPLAST

Adopté à l'unanimité (cession de 21 a 61 ca pour un montant global de 172 880 F).

b) Aliénation de délaissés de voie, angle route de Gray/rue Denis Papin à la SARL BOUVET

Adopté à l'unanimité (cession de 4 parcelles d'une surface totale de 242 m² au prix de 60 F le mètre carré).

c) Aliénation de deux garages, 5 b rue de la Butte à Mme GABORIEAU et Mme TISSOT

Adopté à l'unanimité (prix de cette cession : 25 000 F).

38 - Echange de terrain rue Picard et rue des Frères Chaffanjon avec la Copropriété Résidence Espace

Adopté à l'unanimité (surface cédée par la Ville : 746 m^2 - surface acquise par la Ville : 217 m^2 - Echange sans soulte).

La séance est levée à 21 heures 40.

Hôtel de Ville, le 22 janvier 1997 Le Maire, Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché conformément à la loi, Pour le Maire, L'Adjoint,